



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Isabelle GASTALDI Consultante

INFORMATIONS JURIDIQUES

Isabelle GASTALDI Consultante développe, propose et dispense des actions de formations dans le cadre de la formation professionnelle continue, des bilans de compétences et des séances de coaching.

Siège social : 325, avenue de Mazargues - Bât 7 13008 Marseille

Auto entrepreneur

N° Siret 485 070 007 00037

Code APE 7022Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

N° 93 13 12488 13

Tél : 06 06 77 23 61 www.ig.coach21.org gastaldi.isabelle@gmail.com

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services de Isabelle Gastaldi Consultante relatives à des commandes passées auprès de Isabelle Gastaldi Consultante par tout client (ci-après « le Client »)

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations en particulier pour le bilan de compétence, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. *Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents.* En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. **Isabelle GASTALDI Consultante** peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

Client : Co contractant de Isabelle GASTALDI Consultante

Stagiaire : Personne participant à l'action de formation Parcours Management et communication comprenant des modules de formation et le bilan de compétences.

Formation individuelle ou **formation collective intra ou inter- entreprises** réalisées pour le compte d'un ou plusieurs clients.

• **Parcours « à la carte » en formation individuelle ou formation collective intra entreprise.** Parcours de formation sur mesure composé d'un ou plusieurs modules issus du catalogue au libre choix du Client.

Les formations sont réalisées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou un partenaire.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

4. RESPONSABILITÉ

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. Isabelle Gastaldi Consultante ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. MODALITES DE FACTURATION, PAIEMENT

5.1. Les prix sont indiqués sur le devis, bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils ne sont pas assujettis à TVA selon l'art. 293 B du CGI.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client/stagiaire : - de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ; - d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

6.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

6.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne par suite d'absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers. 7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, Isabelle Gastaldi Consultante se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8. AUDIT AVANT FORMATION

8.1. Un audit téléphonique auprès du commanditaire est effectué avant l'entrée en stage. Il permet au formateur de prendre connaissance du niveau et des attentes de son public.

8.2 En cas de non-respect du niveau pré requis mis en avant dans la fiche de formation présentée au client, le parcours de formation peut être adapté à la demande du formateur, voire annulé si le profil se révélait inapte à suivre la formation.

9. CONVOVATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

9.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. Isabelle Gastaldi Consultante ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

9.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

10. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, Isabelle Gastaldi Consultante sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. ANNULATION, REPORT, CESSATION ANTICIPÉE, ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

11.1. Par le client personne morale - Lorsque la demande d'annulation est reçue par Isabelle Gastaldi Consultante entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, Isabelle Gastaldi Consultante retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé). - Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, Isabelle Gastaldi Consultante retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé) et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. - Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. - Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. - Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

11.2. Par le client personne physique - Lorsque la demande d'annulation est reçue par Isabelle Gastaldi Consultante après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, Isabelle Gastaldi Consultante retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure. - Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. - Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

11.3. Isabelle Gastaldi Consultante se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. - En cas d'annulation par Isabelle Gastaldi Consultante, les sommes versées sont remboursées au client. - En cas de report, Isabelle Gastaldi Consultante propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées. - En cas de cessation anticipée de la formation par le centre pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. - Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Isabelle Gastaldi Consultante est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à Isabelle Gastaldi Consultante. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par Isabelle Gastaldi Consultante est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

13. CONFIDENTIALITÉ

Isabelle Gastaldi Consultante, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire, ainsi que des OPCO, et de les tenir informés des offres de service de Isabelle Gastaldi Consultante; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel gastaldi.isabelle@gmail.com. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté.

15. DROIT APPLICABLE, TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par Isabelle Gastaldi consultante ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

16. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser par courriel à gastaldi.isabelle@gmail.com ou directement depuis le formulaire de contact disponible sur le site Internet <http://ig.coach21.org/>

Signature